

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2024 / Délibération N°20241007_07

Date de la convocation 01/10/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 07/10/2024
À 17 heures 30, le Conseil Municipal de
cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	X	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Contrat de maintenance des barrières automatiques

Le Maire,

- EXPOSE :
 - Les différents contrats proposés par Auvergne Ascenseurs pour la maintenance des barrières hydrauliques automatiques (N° Appareil : B00079) :

▣ CONDITIONS PARTICULIERES

Prix unitaire du contrat d'entretien par mois :

☑ A COCHER OBLIGATOIREMENT

- 1-le type de contrat AVANTAGE ou EQUILIBRE ou CONFORT
- 2-la durée du contrat : 3 ans
- 3-Nombre de visites : 2 visites annuelles

TYPE CONTRAT	<input checked="" type="checkbox"/> CONTRAT AVANTAGE 2 visites annuelles obligatoires	OU	<input checked="" type="checkbox"/> CONTRAT EQUILIBRE 2 visites annuelles obligatoires + tous les dépannages pendant les heures de bureau	OU	<input checked="" type="checkbox"/> CONTRAT CONFORT 2 visites annuelles obligatoires + tous les dépannages 24h/24 et 7/7 + remplacement des pièces défectueuses
DUREE CONTRAT	<input checked="" type="checkbox"/> 3 ans		<input checked="" type="checkbox"/> 18.00 € H.T. / mois		<input checked="" type="checkbox"/> 30.00 € H.T. / mois
					<input checked="" type="checkbox"/> 54.00 € H.T. / mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE :
 - De choisir le contrat AVANTAGE :
 - Durée du contrat : 3 ans
 - Début de prestation : à la date de signature du contrat
 - Début de facturation : à la date de signature du contrat
 - Nombre de visites : 2 visites annuelles obligatoires
 - D'autoriser le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.



Philippe BRUN
Maire des Estables